



CIRCUIT RÉGIONAL DRESSAGE 2024

Bien-Être Animal

(Extraits du « Code_of_Conduct_Welfare_Horse_1Jan2013 » de la FEI adaptés au CRE GE)

Le CRE Grand-Est exige de toutes les personnes licenciées dans le Grand-Est et impliquées dans le sport équestre qu'elles reconnaissent et d'acceptent qu'à tout moment, **le bien-être des équidés est primordial et ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales.**

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est a décidé pour la saison 2024 de rééditer le CIRCUIT RÉGIONAL sur l'ensemble de la région Grand Est, en poursuivant plusieurs objectifs :

- Favoriser et distinguer les performances de nos cavaliers Amateurs pratiquant la compétition de Dressage et les encourager à participer aux Championnats Nationaux.
- Valoriser les organisateurs et les inciter à poursuivre l'amélioration des conditions de concours tant sur le plan technique que sur celui de la convivialité.
- Développer les compétitions sur l'ensemble de la région
- Améliorer la communication vers les médias régionaux et les collectivités locales

Les organisateurs de ces concours sont choisis pour leur engagement, par le biais d'un contrat signé entre le CRE Grand Est d'une part et le représentant de la structure organisatrice d'autre part.

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est se réserve le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site internet du CRE Grand Est.

Règlement du Circuit Régional 2024
Charte Qualité Organisateurs 2024

page 2
page 7

Le Circuit Régional Dressage Grand Est 2024 doit être en mesure de devenir un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en région.

Il s'adapte aux échéances nationales, en particulier par un planning qui permette la participation à l'Open de France Amateur. Il a pour but de valoriser et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

Christophe Bonnefond est chargé par la commission du suivi des résultats et des remises de prix.

Règlement

Préambule

Le règlement du Circuit Régional de Dressage Grand Est se réfère aux règlements généraux et spécifiques de la FFE. A ce titre, il convient de limiter strictement à 75 le nombre de participations possibles sur une piste. De la même manière, un officiel de dressage ne peut pas juger plus de 40 couples par jour.

En cas de non-respect de ces limitations, l'organisateur pourra se voir refuser l'aide prévue (cf Article 2).

ARTICLE 1 – Le circuit régional

Le Circuit Régional Dressage Grand Est est caractérisé par 9 étapes et une finale. Le Championnat du Grand-Est est en marge du circuit :

Étape	Date	N° FFE	Amateur				Lieu	Organisateur
			3	2	1	Elite		
1	23-24 sept 23	202351017	•	•	•	•	Mourmelon le Grand	CE FCD Mourmelon
2	30-31 mars 24	202388009	•	•	•		Rozerotte	Ecurie de Montfort
3	18-21 avril 24	202468003	•	•	•	•	Ribeauvillé	La Serpentine
4	3-5 mai 24	202410005	•	•	•	•	Mery sur Seine	Gîte Loisirs Mery
5	11-12 mai 24	202452001	•	•	•		Melville	Ecurie de Melville
6	18-20 mai 24	202451002	•	•	•		Mourmelon le Petit	Haras du Closeau
7	24-26 mai 24	202454004	•	•	•	•	Jump'Est Nancy	Cheval Liberté Sport
8	14-16 juin 24	202488004	•	•	•	•	Vittel	Vittel Rond Pré Equitation
9	21-22 sept 24	202468013	•	•	•	•	Cernay	SH de la Thur
10	5-6 oct 24		•	•	•	•	Mourmelon le Grand	CE FCD Mourmelon

Les épreuves du Circuit Régional Dressage Grand Est ont lieu sur des concours répondant à la charte qualité définie par Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est, via la commission de Dressage.

Le Circuit Régional Dressage Grand Est se court en individuel sur les épreuves Grand Prix (non préparatoires) des catégories Amateur Élite, 1, 2, et 3. Le niveau Amateur Élite n'est pas programmé sur toutes les étapes.

ARTICLE 2 – Le jury

Aides aux organisateurs :

Pour chaque étape du CIRGE, le CREGE fournira des cadeaux ou des bons d'achat pour récompenser les cavalier.e.s classé.e.s aux trois premières places de chaque catégorie.

Par analogie aux pratiques fédérales sur le circuit du Grand National, la commission de Dressage du CRE du Grand Est nomme 3 juges fédéraux de niveau suffisant pour juger les épreuves Amateur Elite. Elle prend alors en charge, uniquement pour ces 3 juges, les frais de transport (0,40€ / km ou 0,50€ / km si co-voiturage, ou tarif SNCF 2^{ème} classe) ainsi que les frais d'hébergement. Les frais de déplacement sont directement remboursés aux Juges sur présentation d'une demande de défraiement en bonne et due forme avec justificatifs éventuels. Les frais d'hébergement sont remboursés à l'organisateur à l'issue du concours sur la base de 90 euros par nuitée et par juge, avec un maximum de 9 nuitées. Pour les concours ne comportant pas d'épreuves Amateur Elite support du CIR, deux juges de niveau National et au-delà sont pris en charge, dont éventuellement un juge du CREGE. En cas de non-respect de la charte, l'aide du CRE pour les frais d'hébergement des juges pourra être réduite de moitié.

Pour compléter le jury, l'organisateur choisit d'autres juges, avec l'aide de la commission, en nombre suffisant pour un bon déroulement du concours. L'ensemble des frais de ces juges est pris en charge intégralement par l'organisateur.

Sur toutes les épreuves supports d'un concours labellisé CIRGE, le jury devra comporter trois juges, dont au moins un juge extérieur et un juge originaire du Grand Est. Le président du jury veillera à ce que chaque juge puisse intervenir dans les épreuves du niveau le plus élevé que permet sa qualification. (par ex., pour un juge Candidat-National, épreuves Amateur 2).

ARTICLE 3 – Le classement

Le Circuit Régional Dressage Grand Est est doté d'un classement individuel dans chacune des 4 catégories : Amateur Elite, Amateur 1, Amateur 2 et Amateur 3.

Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour le classement du Circuit Régional Dressage Grand Est et figurant sur la liste fédérale des cavaliers licenciés en région Grand Est, à la clôture des engagements, sont inscrits automatiquement aux classements individuels du Circuit Régional Dressage Grand Est de leur catégorie.

Les cavaliers s'engagent dans les concours étapes du Circuit Régional Dressage Grand Est par l'intermédiaire du système fédéral FFE COMPET.

Lors de chaque étape du Circuit Régional, des points sont attribués (cf. art 4).

Le cavalier doit participer au moins à 3 étapes du circuit Régional Dressage Grand Est, dont une au minimum à l'extérieur de son territoire d'origine, (Alsace, Champagne-Ardenne ou Lorraine), ainsi qu'à la finale pour pouvoir prétendre figurer au classement définitif, soit au total 4 participations.

Dans le cas où un cavalier participerait à plus de 3 étapes, seuls ses 3 meilleurs résultats seraient pris en compte pour le classement final. La finale est obligatoire dans tous les cas.

Un cavalier peut participer à plusieurs niveaux mais devra déclarer le niveau dans lequel il court le CiRGE, au plus tard la veille du 1^{er} jour de la finale à l'organisateur de celle-ci.

Un cavalier est en droit de présenter plusieurs chevaux par épreuve, mais seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement. Le cavalier est pris en compte pour le classement final et non le couple (un cavalier peut donc engranger des points avec des chevaux différents sur les étapes et la finale).

ARTICLE 4 – Le calcul des points

Des points sont attribués aux cavaliers du Grand Est, qu'ils soient classés ou non, pour chaque épreuve support du Grand Régional Dressage. Le cavalier doit participer aux épreuves Grand Prix. Le calcul pour l'attribution de ces points est le suivant :

1. Le pourcentage final sert de base de calcul, afin de tenir compte des erreurs de parcours (-1%...)

$$x \text{ (Points de l'épreuve)} = \frac{\% \text{ final} \times \text{points maximum de l'épreuve}}{100}$$

2. Des points de bonus sont attribués aux cavaliers du Grand Est classés dans l'épreuve Grand Prix selon le tableau de répartition suivant :

Place dans le classement épreuve	Point de bonus Étapes et finale
1 ^{er} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	40
2 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	35
3 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	30
4 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	25
5 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	20
6 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	15
7 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	10
8 ^{ème} cavalier du Grand Est classé dans l'épreuve	10

3. Conformément au règlement FFE, seules les épreuves Grand Prix supports du Circuit Régional Dressage seront affectées d'un coefficient 2 pour le classement permanent FFE.

ARTICLE 5 – Remise des prix et récompenses

1. Les étapes

Pour chaque étape, outre la remise des prix des épreuves effectuée par l'organisateur, une remise des prix spécifique, dans chacun des 4 niveaux prévus, sera réservée aux trois meilleurs cavaliers du Grand Est qui recevront les cadeaux offerts par le CRE Grand Est (cf article 2).

Catégorie	Cadeau d'une valeur	Cadeau d'une valeur	Cadeau d'une valeur	Plaques et flots
AM ELITE	50 €	40 €	30 €	15 € (3x 5€)
AM 1	50 €	40 €	30 €	15 € (3x 5€)
AM 2	50 €	40 €	30 €	15 € (3x 5€)
AM 3	50 €	40 €	30 €	15 € (3x 5€)

Les cavaliers devront avoir obtenu une moyenne supérieure à 60 %.

La finale

Sont classés, et appelés à la remise des prix, 8 cavaliers maximum par catégorie, quel que soit le nombre de partants.

Les récompenses, offertes par le CRE Grand Est, sont attribuées pour chaque catégorie selon la répartition suivante :

1 ^{er}	Plaque Trophée Couverture	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 200 euros	Aide financière de 200 euros sous réserve de participation aux Championnats* de France
2 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 150 euros	Aide financière de 200 euros sous réserve de participation aux Championnats* de France
3 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 100 euros	Aide financière de 200 euros sous réserve de participation aux Championnats* de France
4 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 80 euros	-
5 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 60 euros	-
6 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 50 euros	-
7 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 40 euros	-
8 ^{ème}	Plaque	Flot	Cadeau /BA d'une valeur de 30 euros	-

La remise des prix du classement définitif se déroule pendant le concours support de la finale. *Un exemple de protocole de remise des prix est joint en annexe de la charte*

qualité organisateur. Un tour d'honneur à cheval est recommandé dans chaque niveau. La présence des cavaliers récompensés est obligatoire, sans quoi les cadeaux et l'aide financière ne sont pas distribués.

ARTICLE 6 – Divers

L'engagement d'un cavalier implique l'acceptation du présent règlement.

Les logos publicitaires sur le cavalier et sur le cheval sont libres, sous réserve des conditions réglementaires.

Les cavaliers sont tenus de participer aux remises de prix des étapes Circuit régional pour prétendre être inscrit dans le classement.

* : uniquement championnats de France de Dressage individuels Amateurs.

CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEURS 2024

Bien-Être Animal

(Extraits du « Code_of_Conduct_Welfare_Horse_1Jan2013 » de la FEI adaptés au CRE GE)

Le CRE Grand Est exige de toutes les personnes licenciées dans le Grand Est et impliquées dans le sport équestre qu'elles reconnaissent et d'acceptent qu'à tout moment, **le bien-être des équidés est primordial et ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales.**

Les exigences pour l'organisation sont celles du cahier des charges suivant. Selon les particularités de chaque site, celles-ci pourront être adaptées en collaboration avec la commission Dressage du Grand Est.

Infrastructures

Piste d'échauffement

- Sécurisée et adaptée afin de d'assurer l'intégrité physique des chevaux, notamment en ce qui concerne la qualité des sols.
- 1 piste d'échauffement par piste de compétition (60X20 minimum), dans la mesure du possible

Piste de compétition

- Taille : 60x20 mètres
- Jury : minimum 3 cabines de juge, avec, en C, une cloche audible et distincte de celles des autres pistes et un micro
- Agrément : fleurs, arbustes...

Secrétariat – bureau des calculs

- 1 local spécifique (chauffé, au calme, suffisamment grand, pas trop loin des pistes)
- 1 tableau d'affichage de taille suffisante (horaires, règlements, chevaux au contrôle, résultats...), ordonné et clair

REMARQUE : en cas d'épreuves Paradressage pendant le concours, l'organisateur veillera à programmer ces épreuves en milieu de journée et à s'assurer que les conditions d'échauffement et de compétition seront optimales en termes de sécurité (par exemple, prévoir une piste d'échauffement séparée quand cela est possible). Pas de remise des prix pendant le déroulement des épreuves paradressage.

Gestion du jury

Rappel de l'article 2 du règlement Grand Régional du Grand Est :

Par analogie aux pratiques fédérales sur le circuit du Grand National, la commission de Dressage du CRE du Grand Est nomme 3 juges fédéraux de niveau suffisant pour

juger les épreuves Amateur Elite. Elle prend alors en charge, uniquement pour ces 3 juges, les frais de transport (0,40€ / km ou 0,50€ / km si co-voiturage, ou tarif SNCF 2^{ème} classe) ainsi que les frais d'hébergement. Les frais de déplacement sont directement remboursés aux Juges sur présentation d'une demande de défraiement en bonne et due forme avec justificatifs éventuels. Les frais d'hébergement sont remboursés à l'organisateur à l'issue du concours sur la base de 90 euros par nuitée et par juge, avec un maximum de 9 nuitées. L'aide est ramenée à deux juges et 6 nuitées si le nombre d'engagés dans l'épreuve dont l'indice est le plus élevé est inférieur à 6. Pour les concours ne comportant pas d'épreuves Amateur Elite support du CiR, deux juges de niveau National et au-delà sont pris en charge, dont éventuellement un juge du CREGE (4 nuitées sur la base de 90 euros).

Pour compléter le jury, l'organisateur choisit d'autres juges, avec l'aide de la commission, en nombre suffisant pour un bon déroulement du concours. L'ensemble des frais de ces juges est pris en charge intégralement par l'organisateur.

Sur toutes les épreuves supports d'un concours labellisé CiRGE, le jury devra comporter trois juges, dont au moins un juge extérieur et un juge originaire du Grand Est. Le président du jury veillera à ce que chaque juge puisse intervenir dans les épreuves du niveau le plus élevé que permet sa qualification. (par ex., pour un juge Candidat-National, épreuves Amateur 2).

Les repas pour l'ensemble du jury, tous les jours de concours mais aussi la veille du 1^{er} jour si nécessaire et le dernier jour au soir (si le départ est prévu le lendemain du concours), sont à la charge de l'organisateur. Dans la mesure du possible, prévoir à midi un repas chaud, convivial (réunissant tout ou partie du jury), et dans des conditions matérielles confortables. Le soir, un repas amélioré doit être proposé. A défaut, la prise en charge par le CREGE des nuitées sera réduite de (cf article 2 du Règlement)

Secrétaires et navettes

En nombre suffisant :

- 1 secrétaire par juge et par épreuve (expérimenté.e pour les épreuves Amateur élite et Amateur 1)
- 1 navette sur toute la durée du concours (ramassage des protocoles de chaque juge après chaque cavalier et transmission au bureau des calculs, puis transmission des protocoles calculés du bureau des calculs au juge en C pour annonce si pas de speaker).

Autre

Des box (en dur ou démontables) doivent être prévus sur le lieu du concours pour tous les cavaliers qui en feraient la demande. Les tarifs doivent figurer sur l'avant programme. Remboursement intégral des box en cas d'annulation des engagements avant la clôture.

Toilettes propres obligatoires sur le site.

Point de restauration pour les cavaliers : si possible, un lieu abrité des intempéries, avec des places assises. Offre variée (repas froids, chaud, végétariens) fortement souhaitée.

Accès au concours et circulation sur le site

Un fléchage précis du lieu du concours doit être mis en place.

Un parking stabilisé doit être organisé pour le stationnement des poids lourds, vans et véhicules du public.

L'entrée est libre durant toute la durée du concours.

Des moyens adaptés sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité du public (séparation / circulation du public et circulation des chevaux).

La circulation des équidés ne doit pas se faire à proximité immédiate des pistes pendant les épreuves.

Communication

Les horaires des cavaliers et des remises de prix doivent obligatoirement figurer sur FFEcompét (lien), même si d'autres moyens de communication (réseaux sociaux, site du club, etc...) existent. La publication doit se faire au minimum 48 h avant le début du concours.

Une musique d'ambiance est souhaitée pendant toute la durée du concours.

Pour chaque étape, la plus large publicité doit être faite et cela dès le mois de janvier. Tous les canaux doivent être utilisés (médias régionaux, réseaux sociaux, newsletter, etc). Le CREGE, en relation avec l'organisateur, relaie la communication de l'organisateur via la page ou le groupe Facebook du CRE. Il est souhaitable également de transmettre les informations aux CRE voisins et d'encourager les partenariats avec eux.

La sonorisation doit être de qualité et audible sur l'ensemble du site (y compris sur les pistes d'entraînement).

Un speaker est possible pour l'annonce des résultats au fur et à mesure.

Le juge en C doit avoir un micro même en cas de présence d'un speaker.

L'organisateur **devra transmettre**, si possible le soir même de la fin du concours, et au maximum le lendemain de la fin du concours, les résultats de l'étape Circuit Régional dans les 4 catégories et **obligatoirement** quelques photos des classés lors de la remise des prix. Ceci impérativement par e-mail aux deux adresses suivantes :

contact@cregrandest.fr
dressage.grandest@gmail.com

A défaut, la subvention demandée par l'organisateur sera réduite de 50 %.

Montant des engagements et dotation

Les engagements – au minimum dans les épreuves supports - doivent représenter 1/10^e du montant des dotations et ne doivent pas dépasser :

- Amateur 3, 2, 1 : 30 euros (montant conseillé 25 euros)
- Amateur Elite : 40 euros (montant conseillé 35 euros)

Épreuves obligatoires

Le programme du concours est à concevoir par l'organisateur, qui le soumet pour validation au président du jury et à la Commission de Dressage du Comité Régional d'Équitation du Grand Est.

Les épreuves support (non préparatoires) du Circuit Régional de Dressage du Grand Est sont :

- Amateur Élite Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 3 Grand Prix

Pour certaines étapes, avec l'accord de la commission, le niveau Amateur Elite pourra ne pas être programmé.

N.B. : Dans le cadre de la politique de développement de la discipline, en marge des épreuves support du CIR, la programmation des épreuves SHF est fortement recommandée (voir Charte).

Horaires des épreuves

Afin de favoriser la participation des concurrents les plus jeunes, il est fortement recommandé que les épreuves support du Circuit Régional soient programmées entre 14 heures le samedi et 16 heures le dimanche.

Remise des prix des épreuves du Grand Régional du Grand Est

Pour chaque étape, outre la remise des prix des épreuves pour tous les cavaliers régionaux et hors région, qui reste à la charge de l'organisateur, une remise des prix spécifique au Grand Régional Dressage Grand Est, ne concernant que les cavaliers du Grand Est doit être effectuée.

Pour cette dernière le Comité Régional d'Équitation du Grand Est offre plaques, flots et cadeaux. A chaque étape, seuls les 3 premiers (les podiums) sont récompensés et pour la finale, les 8 premiers de chaque catégorie.

En ce qui concerne la finale, **2 remises des prix par niveaux sont effectuées :**

- Celle de l'épreuve pour tous les cavaliers Grand Est ou non (Organisateur, 1 cavalier sur 3 récompensé)
- Celle du classement définitif pour les cavaliers Grand Est uniquement (CRE, les 8 premiers récompensés)